	Procédure Fonctionnelle	P03 Version 1 17/01/2020 Page 1 / 6
	GESTION DES DEMANDES DE PETITS TRAVAUX DE CASERNEMENT	

1. Objet – Domaine d’application

La procédure détermine les modalités de gestion des demandes de petits travaux d’entretien du casernement.

Elle prévoit les modalités de participation des différents acteurs depuis l’expression du besoin jusqu’à la réalisation des travaux et leur réception en distinguant les activités selon le cout prévisionnel (inférieur ou supérieur à 2000 € TTC)

Les demandes relatives à une modification importante de l’infrastructure ou en lien avec un contrat de maintenance sont exclues du domaine d’application de la présente procédure.

2. Références – Cadre réglementaire

- Instruction comptable M61 applicable aux services d’incendie et de secours,
- Règlement budgétaire et financier du SDIS 43,
- Règlement de la commande publique du SDIS 43.

3. Acteurs

La procédure est placée sous la responsabilité du chef du groupement des ressources.

Selon leurs domaines de compétences, les acteurs et structures suivantes concernées par la procédure sont :

- Le chef de centre d’incendie et de secours,
- Le chef de groupement territorial,
- Le groupement des ressources – chef du service du patrimoine,
- Le groupement des finances et de la commande publique.

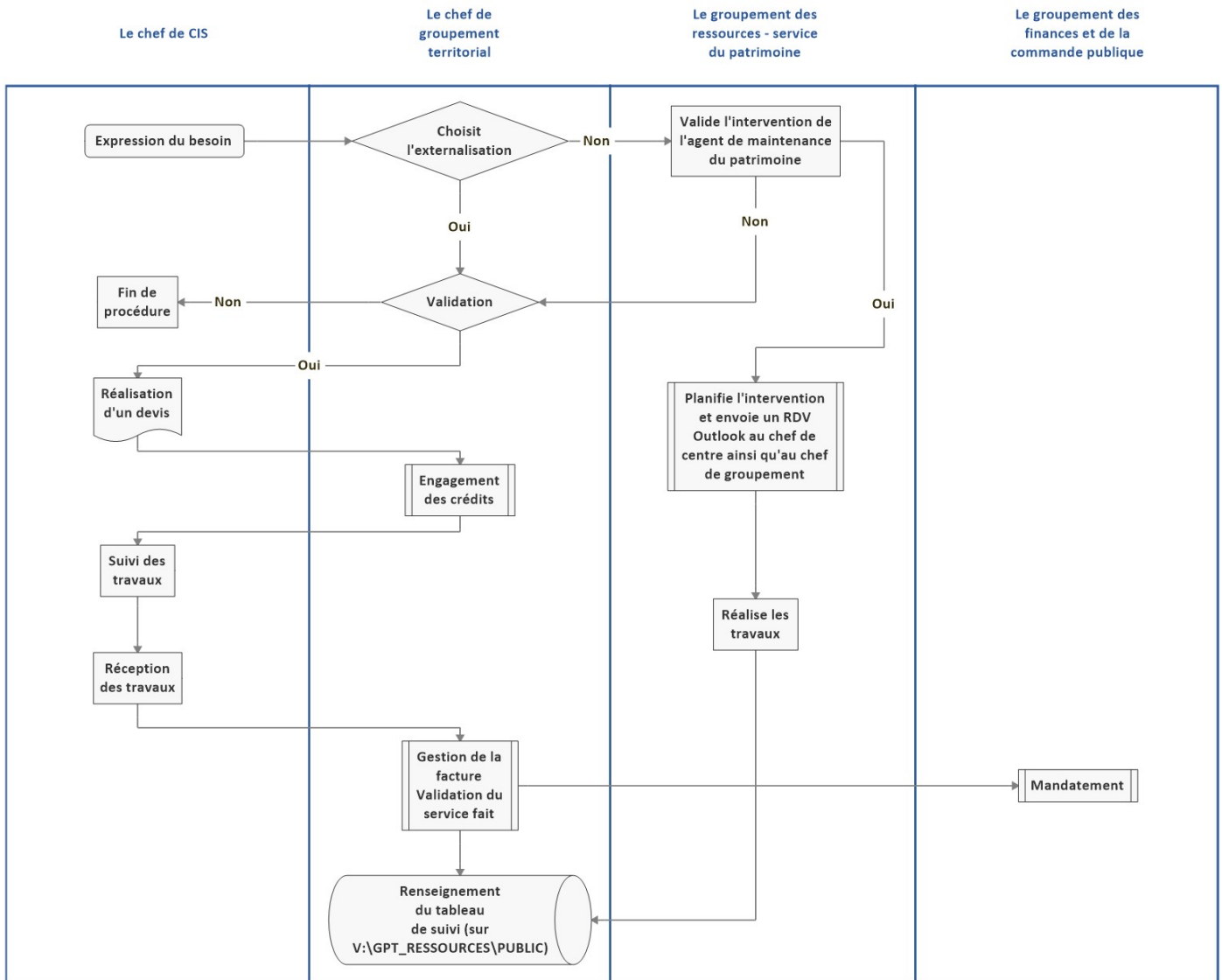
4. Logigramme – Tableau des activités


Les activités des différents acteurs sont indiquées par les tableaux et les logigrammes des activités.

4.1. Tableau des activités et logigramme pour les travaux < 2000 € TTC

Travaux < 2000 € TTC			
Activité	Responsable	Chronologie	Informations complémentaires
Expression du besoin :	Le chef de CIS		
Validation de la demande et choix de l'externalisation ou de la réalisation en régie	Le chef de groupement territorial		
<u>Pour les travaux en régie</u> Planification de l'intervention de l'agent de maintenance	Le groupement des ressources – service du patrimoine		Sur le calendrier Outlook en « invitant » le chef de centre et le chef de groupement territorial
<u>Pour les travaux externalisés</u> Réalisation d'un devis	Le chef de CIS		Pour transmission au chef de groupement territorial
<u>Pour les travaux externalisés</u> Engagement des crédits	Le chef de groupement territorial		Sur l'applicatif de gestion financière avec la fourniture d'un devis
<u>Pour les travaux externalisés</u> Suivi et réception des travaux	Le chef de CIS		Le chef de CIS informera le chef de groupement de la réception des travaux
<u>Pour les travaux externalisés</u> Réception de la facture Validation du service fait	Le chef de groupement territorial	Mandatement dans les 20 jours après réception de la facture	Sur l'applicatif de gestion financière et selon la procédure déterminée
<u>Pour les travaux externalisés</u> Mandatement	Le groupement des finances et de la commande publique		Sur le tableau de suivi partagé V:\GPT_RESSOURCES\PUBLIC)
			Sur l'applicatif de gestion financière et selon la procédure déterminée.

TRAVAUX DE CASERNEMENT < 2000 € TTC

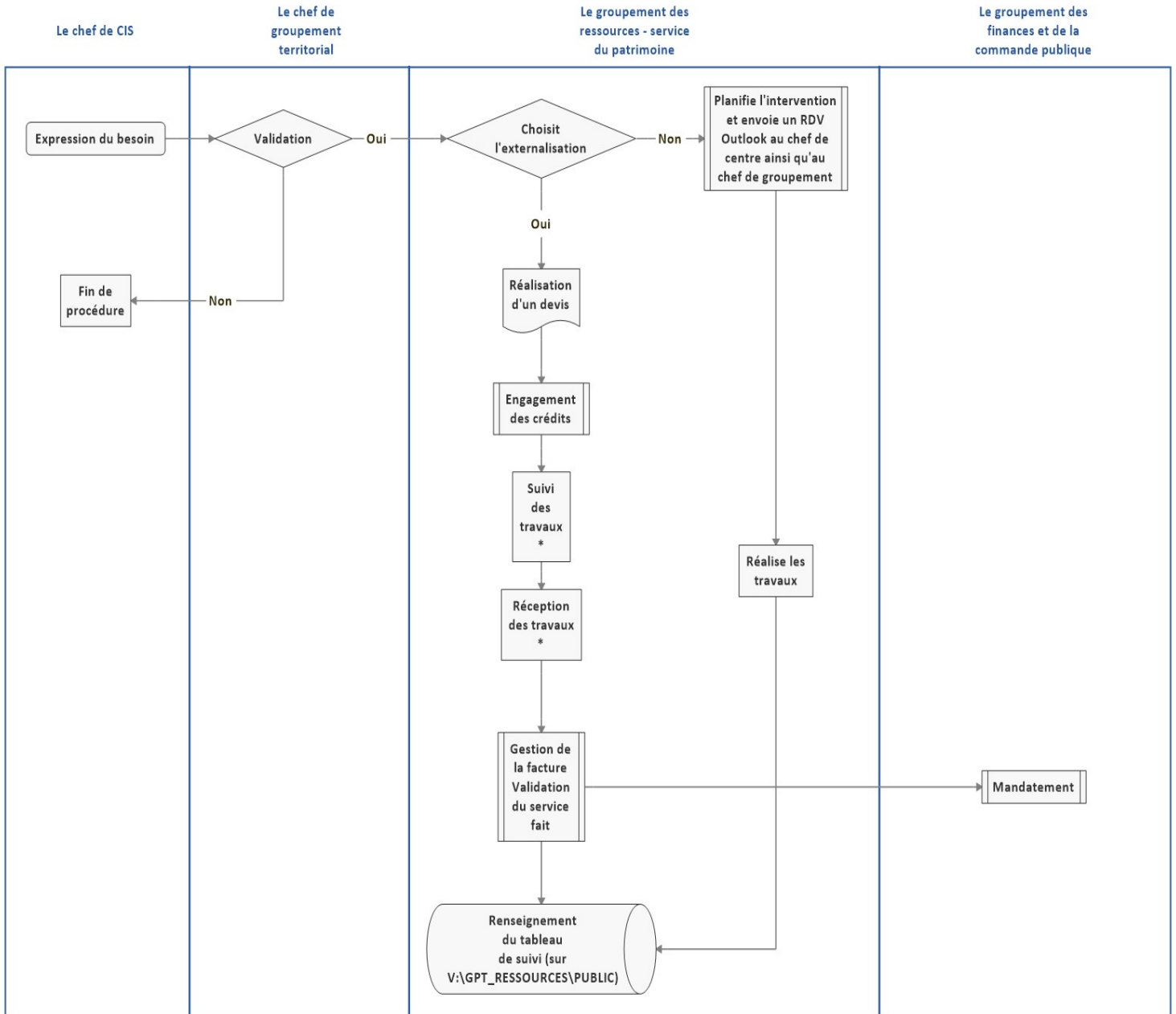


 <p>Haute-Loire SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</p>	Procédure Fonctionnelle	P03 Version 1 17/01/2020 Page 4 / 6
	GESTION DES DEMANDES DE PETITS TRAVAUX DE CASERNEMENT	

4.2. Tableau des activités et logigramme pour les travaux > 2000 € TTC

Travaux > 2000 € TTC			
Activité	Responsable	Chronologie	Informations complémentaires
Expression du besoin :	Le chef de CIS		
Validation de la demande	Le chef de groupement territorial		
Choix de l'externalisation ou de la réalisation en régie	Le groupement des ressources – service du patrimoine		
<u>Pour les travaux en régie</u> Planification de l'intervention de l'agent de maintenance	Le groupement des ressources – service du patrimoine		Sur le calendrier Outlook en « invitant » le chef de centre et le chef de groupement territorial
<u>Pour les travaux externalisés</u> Engagement des crédits	Le groupement des ressources – service du patrimoine		Sur l'applicatif de gestion financière avec la fourniture d'un devis
<u>Pour les travaux externalisés</u> Suivi et réception des travaux	Le chef d'unité et le groupement des ressources – service du patrimoine pour les dépenses		Le chef de CIS informera le chef de groupement de la réception des travaux
<u>Pour les travaux externalisés</u> Réception de la facture Validation du service fait	Le groupement des ressources – service du patrimoine pour les dépenses	Mandatement dans les 20 jours après réception de la facture	Sur l'applicatif de gestion financière et selon la procédure déterminée Sur le tableau de suivi partagé V:\GPT_RESSOURCES\PUBLIC)
<u>Pour les travaux externalisés</u> Mandatement	Le groupement des finances et de la commande publique		Sur l'applicatif de gestion financière et selon la procédure déterminée.

TRAVAUX DE CASERNEMENT > 2000 € TTC



5. Formulaires et documents complémentaires

Pas de documents complémentaires

6. Diffusion

- Par mail en format PDF
- Par courrier au format papier (pour les chefs de CIS uniquement)
- Intranet sous Documents structurants / Procédures fonctionnelles

7. Indicateurs de suivi

- Taux de consommation des crédits,
- Délai de mandatement

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-LOIRE**



COLONEL CHRISTOPHE GLASIAN